



Parti socialiste
jurassien



Commune mixte de
Haute-Sorne

**Groupe socialiste
Motion - Patrick Ballaman**

3^{ème} et 4^{ème} âge – infrastructures dans la commune de Haute-Sorne

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,
Chers (ères) collègues,

J'aimerais aborder un thème qui touche au vieillissement de la population car je considère que les autorités politiques sont directement concernées par cette problématique. Un projet d'agrandissement de l'établissement médicosocial sis sur notre commune nous a d'ailleurs été présenté ce qui prouve que ce sujet est brûlant d'actualité.

La population jurassienne compte 70000 habitants. La commune de Haute-Sorne, avec ses quelque 6000 habitants, se situe en deuxième position dans le palmarès des communes jurassiennes.

Les personnes âgées représentent un important pourcentage de la population et celui-ci est en constante augmentation. En effet :

Les personnes âgées de 65 ans + :	18.5% en 2011 et 27 % en 2030
Et âgées de plus de 80 ans + :	5.4% en 2011 et 9.2 % en 2030

Pour notre commune, cela signifie qu'en 2030, il y aura 1620 personnes âgées de 65 + dont 552 de 80 ans +.

A ce jour, la Commune de Haute-Sorne dispose d'un établissement médico-social, soit celui de la Résidence Claire-Fontaine à Bassecourt. Le site est intégré dans un quartier résidentiel et offre une situation idéale. L'environnement est calme et agréable. Il y a 22 chambres à 1 lit et 14 chambres à 2 lits. La résidence accueille 50 personnes, d'horizons divers, vu sa situation géographique au centre du Jura.

Bien qu'elles ne souhaitent pas toutes entrer en EMS dans l'immédiat, de nombreuses personnes sont inscrites sur la liste d'attente pour disposer d'une place à Claire-Fontaine. Les places sont rares donc convoitées ! A en croire les chiffres de l'évolution démographique cités ci-dessus, le besoin va s'accroître de manière importante.

Le projet présenté au conseil général par la commission de gestion du home médicalisé consiste à agrandir l'EMS pour en améliorer le confort et offrir davantage de chambres à un lit. Une unité spéciale en psychogériatrie est également prévue. Cet agrandissement ne va pas en soi augmenter massivement les possibilités d'accueil. Le problème du manque de place demeure et les structures intermédiaires (entre les soins à domicile et l'EMS) font cruellement défaut. Il devient donc urgent d'anticiper nos besoins en infrastructures.

J'ai étudié l'offre actuelle en la matière sur le plan cantonal. On y trouve :

- **des EMS** : pour les personnes âgées dépendantes ne pouvant plus rester à domicile dans de bonnes conditions.
- **des Unités de vie de psychogériatrie (UVP)** : Unité au sein d'un EMS offrant une prise en charge spécialisée aux personnes souffrant de troubles psychogériatriques (notamment Alzheimer).

Il existe 2 voies possibles pour entrer en EMS. Soit la personne est inscrite sur une liste d'attente et a reçu un certificat médical attestant qu'elle ne peut plus rester à domicile, soit, après une hospitalisation, son retour à domicile est déclaré impossible. Là aussi un certificat médical est nécessaire. Par voie de fait, selon les résultats d'une enquête, on constate que 40% des personnes n'ont pas eu le choix de leur EMS.

De plus, il ne faut pas oublier que le coût mensuel en EMS est de 4000.- à 5000.- (versés par différentes sources : Lamal pour les soins, résidents, prestations complémentaires (PC), allocations pour impotents AVS, subventions cantonales).

Les ressources et mesures de soutien suivantes existent également :

- a) **Centres de jour** (accueil à la journée). Projets soutenus par la commune et le canton tels que ceux de Saignelégier et Cornol.
- b) **Appartements adaptés** (sans prestations). Logement privé, pas d'intervention de l'État. Projets tels que La Mandchourie et La Jardinerie à Delémont.
- c) **Appartements protégés** (soins et surveillance 24h/24). Autorisation nécessaire du canton, mais institutions privées ou publiques. Une seule offre actuellement : Résidence l'Émeraude aux Breuleux.
- d) **Lits d'accueil temporaires ou de nuit**
- e) **Services liés au maintien à domicile** (soins à domicile), aide à domicile, livraison de repas, transports

En résumé, le législateur cantonal a anticipé le vieillissement de la population par une planification médico-sociale adoptée par le gouvernement en 2011 (horizon 2022). L'avenir cantonal en la matière se dessine donc au travers des trois points suivants :

1. Davantage de chambres individuelles
2. Développement d'unités spécialisées (UVP)
3. Développement de structures intermédiaires et des soins à domicile

En Haute-Sorne, le projet actuel de l'agrandissement de l'EMS répond aux deux premiers points.

A ma connaissance, un Centre de Jour serait prévu dans le cadre du projet privé de La Tuilerie à Bassecourt. Cela en serait une première alternative. Il est d'ailleurs dommage que ce projet soit retardé par des oppositions. Les soins à domicile existent également.

Malgré tout, le groupe PS est d'avis que la réflexion doit aller plus loin et que la question du développement horizon 2022 doit se poser déjà maintenant dans notre commune. Il s'agit notamment d'étudier la possibilité d'offrir une palette de prestations suffisamment large et qui réponde aux besoins futurs de notre société. Il ne s'agit pas de se contenter d'accueillir des projets émanant d'investisseurs privés comme ceux qui se sont réalisés à Delémont. Bien que cet exercice réponde à une demande croissante, elle répond aussi aux attentes financières d'un investisseur.

Nous aurions pu proposer que cette réflexion soit un mandat supplémentaire attribué à la commission de gestion du home. Mais nous ne souhaitons pas que cette charge supplémentaire lui incombe car nous tenons à ce que la commission garde en vue son rôle principal et important qui est la gestion de l'EMS.

Par conséquent, par la présente motion, je propose, au nom du Groupe PS, que le conseil communal mette en place un groupe de travail spécifique à la politique du 3^{ème} et 4^{ème} âge pour la commune de Haute-Sorne auquel devrait participer au moins un membre de la commission de gestion du Home Claire-Fontaine.

Je vous remercie, toutes et tous, pour votre attention et vous encourage à soutenir cette motion.

Groupe PS
Patrick Ballaman
19.05.2015

